

# Étude : Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce, 2011

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 12 février 2014

Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2011 sur les familles, près de 5 millions de Canadiens ont vécu une séparation ou un divorce au cours des 20 dernières années, environ le quart (24 %) d'entre eux ayant eu ensemble au moins un enfant âgé de 18 ans ou moins au moment de la tenue de l'enquête.

Après une séparation ou un divorce, la résidence de la mère était le plus souvent (70 %) la résidence principale de l'enfant. Une autre proportion de 15 % des parents a indiqué que l'enfant vivait principalement avec le père, tandis que 9 % ont déclaré que l'enfant passait autant de temps chez un parent comme chez l'autre. La proportion restante de 6 % a déclaré avoir adopté d'autres conditions de logement.

Dans la plupart des cas, les parents dont l'enfant vivait avec l'ex-conjoint avaient passé moins de trois mois au cours de l'année précédente avec leur enfant. Au total, 18 % n'avaient pas eu de contact avec leur enfant et 44 % avaient passé un peu de temps avec lui, mais moins de trois mois. Ces parents étaient le plus souvent les pères.

La responsabilité des décisions importantes concernant la santé, la religion et l'éducation de l'enfant variait selon le lieu de résidence de l'enfant. En 2011, 21 % des parents dont l'enfant vivait principalement avec eux ont dit prendre les décisions importantes au sujet de l'enfant ensemble ou à tour de rôle avec l'ex-conjoint. Les parents dont l'enfant vivait avec l'ex-conjoint percevaient différemment la situation, près de la moitié d'entre eux (49 %) ayant déclaré prendre les décisions ensemble ou à tour de rôle.

Près des trois quarts (74 %) des parents séparés ou divorcés étaient satisfaits du temps passé avec leur enfant. Cette satisfaction était souvent liée aux conditions de logement de l'enfant et au temps réel passé avec lui. Par exemple, 90 % des parents dont l'enfant vivait principalement avec eux étaient satisfaits du temps passé avec lui. En comparaison, 44 % des parents dont l'enfant ne vivait pas principalement avec eux étaient généralement satisfaits. Cette proportion atteignait 64 % chez ceux qui passaient au moins cinq mois par année avec leur enfant.

Un soutien financier pour les soins de l'enfant avait été mis en place pour environ la moitié des parents séparés ou divorcés. Les paiements de pension alimentaire, qui étaient souvent versés chaque mois, variaient de moins de 1 000 \$ à plus de 10 000 \$ par année. Le plus souvent, les montants totalisaient entre 3 000 \$ et 4 999 \$ par année. Le respect des paiements était généralement élevé, les trois quarts des destinataires ayant reçu le plein montant dans les 12 mois précédant la tenue de l'enquête.

## Note aux lecteurs

*Le présent communiqué est fondé sur l'étude analytique intitulée « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », qui paraît aujourd'hui dans la publication *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*.*

*Le rapport s'appuie sur les données de l'Enquête sociale générale de 2011 sur les familles et examine les décisions parentales après la rupture du mariage ou de l'union libre, y compris le lieu de résidence de l'enfant, le partage du temps passé avec lui et la prise de décisions le concernant. Les ententes de pension alimentaire pour enfants, incluant les montants des paiements à verser et le calendrier des paiements, y sont également analysées.*

*L'étude porte sur les personnes ayant vécu une séparation à la suite d'un mariage ou d'une union libre, ou un divorce au cours des 20 années précédant l'enquête, et qui avaient également des enfants âgés de 18 ans ou moins au moment de l'enquête.*



**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4501.**

L'article « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », qui fait partie de la publication *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale (89-652-X)*, est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).